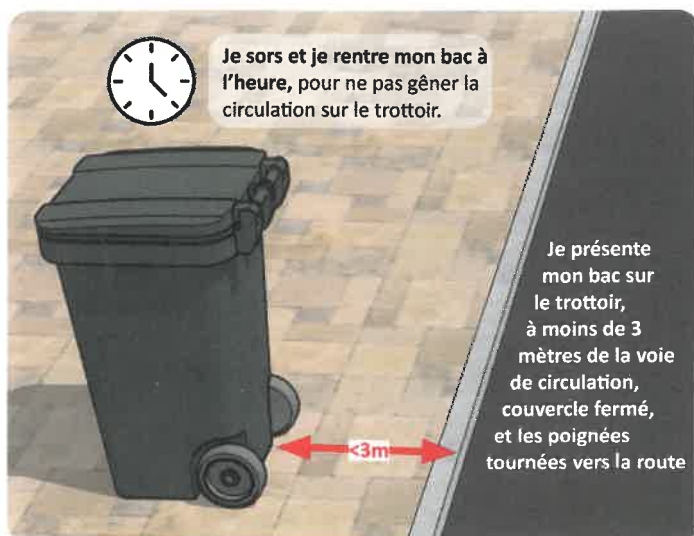


RÈGLES D'USAGE D'UN BAC

INFORMER

c'est tout naturel !



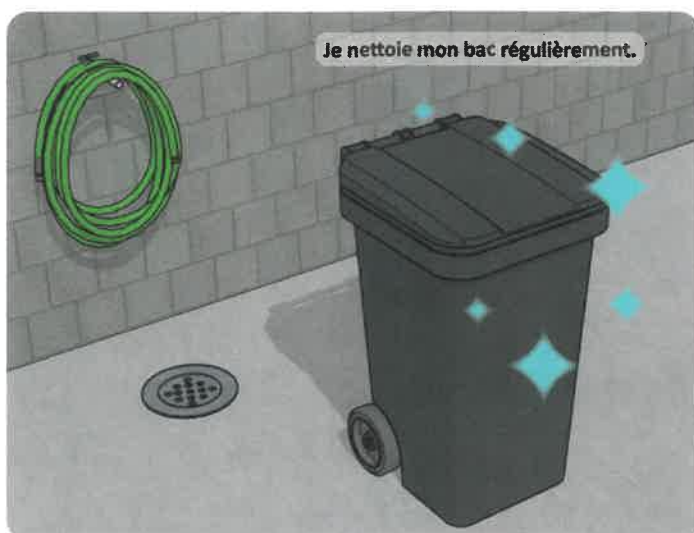
Afin d'assurer une collecte efficace, ne pas gêner la circulation et préserver votre cadre de vie, voici des règles simples à respecter concernant la collecte et la présentation des bacs :

- Présentez votre bac la veille du jour de collecte et rentrez le au plus tôt après vidage.
- Présentez votre bac à proximité de la route, poignées tournées vers celle-ci.



Le couvercle du bac doit être fermé lors de sa présentation (c'est à dire reposer sur la cuve). Toute ouverture, même incomplète entraîne un risque de voir les déchets tomber sur la voie publique (vent, animaux errants...) ou de voir la pluie remplir la cuve.

Si l'eau s'accumule dans votre bac, il risque de se fendre à cause du poids lors de la collecte.



En tant que propriétaire de votre bac d'ordures ménagères, son entretien et son nettoyage restent à votre charge.

Si votre bac est endommagé par nos équipes lors de la collecte et que celui-ci a moins de 5 ans (preuve d'achat à fournir), contactez-nous pour procéder à sa réparation.

Les bacs non conformes ne sont pas soumis à cette règle.

